Exporté le 27 août 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Délibération | Générale | colonial

DELIBERATION n° 414 portant virements de crédits au Budget du Service local Exercice 1962.

n° 414

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1963

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro
28 février 1963

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Français des Somalis, Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en côté Français des Somalis

Vu l'arrêté n° 209 rendant exécutoire la délibération n° 291 du 12 février 1962 de l'Assemblée Territoriale portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1962

Sur proposition du Conseïl de Gouvernement dans sa séance du 12 février 1963

A adopté dans sa séance du. 20 février 1963 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés au Budget du Service local pour l'exercice 1962, les virements de crédits ci-après: des : Chap. 1-2-2 : Rentés aux accidentés du Travail. 1.000.000 Chap. 2-2-1 : Indemnités aux membres de l'Assemblée Territoriale 400.000 Chap. 9-7-11 : Accident de circulation. 900.000 Chap. 9-7-12 : Contentieux 400.000 14: Constitution caisse allocations viagères 1.200.000 2.500.000 Chap. 20-2-1 : Direction Service Elevage (Personnel) 300.000 Total des crédits annulés. 4.200.000 aux: Chap. 4-2-1: Personnel permanent du S.P.C.G 300.000 Chap. 8-3-1 : Personnel Service des contributions 725 Chap. 5-1 : Personnel. Enregistrement 275 Chap. 7-1: Frais de relève 2.100 Chap. 4: Hospitalisation 400 3.500.000 Chap. 18-3-1: Entretien stagiaires d"Administration 200.000 Chap. 22-3-1 : Entretien stagiaires professionnels. 200.000 Total des erédits ouverts 4.200.000

Le Président de la Commission permanentede l'Assemblée Territoriale,OMAR IBRAHIM HADOM.Le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée Territoriale,ABDOULKARIM HASSAN DORANI.